

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 février 2022

CD20220214_4
id. 6146

Le 14 février 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme IUS, M. LOPEZ, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAUULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BESIERS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme COLOMBIE)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget primitif pour 2022 du laboratoire vétérinaire départemental, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre de ce projet s'établit à 1 830 782,00 € dont 1 767 923,00 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011- Charges à caractère général</u>	<u>93 200,00</u>
Comptes 60- Achats et variation des stocks	60 000,00
Comptes 61- Services extérieurs	30 200,00
Comptes 62- Autres services extérieurs	3 000,00
<u>012- Charges de personnel</u>	<u>1 372 900,00</u>
Comptes 63- Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	13 600,00
Comptes 64- Charges de personnel	1 359 300,00
<u>65- Autres charges d'activité</u>	<u>191 310,84</u>
Compte 6568 – Autres participations (ALMA)	191 300,00
Compte 65888 – Autres charges de gestions courantes	10,84
<u>68- Dotations aux provisions</u>	<u>49 805,16</u>
6817- Provisions	49 805,16
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 707 216,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>60 748,00</i>

Total dépenses d'ordre de fonctionnement	60 748,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 767 964,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>70- Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>1 436 100,00</u>
Compte 70878- Remboursement du groupement d'intérêt public	1 436 100,00
<u>74- Dotations et participations</u>	<u>279 753,00</u>
Compte 744- FCTVA	3 574,00
Compte 7473- Département (ALMA suivi santé animale)	191 300,00
Compte 7473- Département (subvention d'équilibre)	84 879,00
<u>75- Autres produits d'activité</u>	<u>50 000,00</u>
Compte 7588- Autres produits de gestion courante	50 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement	1 765 853,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>2111,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	2 111,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 767 964,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>21- Immobilisations corporelles</u>	<u>50 000,00</u>
Compte 21351- Installations générales, agencements	50 000,00
<u>23- Immobilisations en cours</u>	<u>10 707,00</u>
Compte 231318-Autres bâtiments	10 707,00
Total dépenses réelles d'investissement	60 707,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>2 111,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	2 111,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	62 818,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>10- Dotations, fonds divers et réserves</u>	<u>2 070,00</u>
Compte 10222- FCTVA	2 070,00
Total recettes réelles d'investissement	2 070,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>60 748,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	60 748,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	62 818,00

SECTION INVESTISSEMENT

Les biens immobiliers restent la pleine propriété du budget annexe, et sont mis à disposition du groupement d'intérêt public Public Labos. Le Département agit en qualité de maître d'ouvrage pour toutes les grosses réparations sur le bâtiment et prend en charge les opérations de maintenance et de réparations.

Cette année, les locaux du laboratoire situés au niveau n-1 doivent être aménagés afin de les adapter à la forte activité prélèvements / interventions extérieurs. À cet effet, la somme de 50 000 € est provisionnée sur le compte 2135.

Les biens mobiliers ont fait l'objet d'un transfert en pleine propriété au groupement d'intérêt publics afin de lui permettre d'exercer son activité.

SECTION FONCTIONNEMENT

Pour les dépenses de fonctionnement liées à l'activité, les marchés sont transférés par avenant lorsque la prestation est individualisable.

Dans le cas contraire, toute dépense de fonctionnement acquittée par le Département pour l'activité du groupement d'intérêt public sera remboursée par Public Labos.

- Les rémunérations versées aux agents mis à disposition par le Département continuent à être gérées via le budget annexe (prévisions 2022 : 1 372 900 €) et seront refacturées au groupement d'intérêt public.

- Une redevance d'occupation des bâtiments par le groupement d'intérêt public est inscrite à hauteur 50 000 € telle que prévue dans la convention portant sort des biens meubles et immeubles (approuvée par délibération de la commission permanente du 8 décembre 2020).

- La convention avec l'association départementale de lutte contre les maladies des animaux n'est pas transférée au groupement d'intérêt public et est donc budgétisée en dépenses comme en recettes sur le budget annexe à hauteur de 191 300 €.

- Une subvention d'équilibre de 84 879 € est prévue pour couvrir les charges de provision pour dépréciation des comptes de tiers et d'amortissement des biens immobiliers .

Pour rappel et à titre d'information, afin de continuer à assurer les missions de service public, la convention constitutive et son annexe 3, prévoit le versement de contributions annuelles au groupement d'intérêt Public Labos. Ces opérations comptables sont approuvées par les organes de gouvernance du groupement d'intérêt public Public Labos.

La convention des obligations de service public révisée et adoptée en commission permanente du 19 novembre 2021 prévoit le versement de contributions annuelles au groupement d'intérêt public Public Labos. Les contributions financières versées par le budget principal au groupement d'intérêt public se décomposent en 3 volets :

- les contributions fixes statutaires versées par le budget principal au groupement d'intérêt public, fonction du dimensionnement du site,
- les contributions relatives aux obligations de service public : santé animale et radioactivité,
- la contribution variable fonction de l'écart du résultat total du groupement d'intérêt Public Labos par rapport au résultat cible : non sollicité en 2021 notamment grâce aux recettes générées par les analyses de SARS-COV-2 (Covid-19).

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité de gestion du u laboratoire vétérinaire départemental,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve tel que susvisé le budget primitif du laboratoire vétérinaire départemental pour 2022, qui s'équilibre en mouvements réels à 1 767 923 € et en mouvements réels et mouvements d'ordre à 1 830 782 € ;
- Approuve le principe du versement d'une subvention départementale versée au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental à hauteur de 84 879 € maximum, avec un réajustement du montant selon les besoins de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL